

Précision sur les photographies

- **Prises il y a moins de 6 mois** : les photos ne doivent pas être identiques à celles d'un précédent titre, émis depuis plus de 6 mois.
- **Format de la photographie** :
 - 35 mm / 45 mm
 - Ne pas les découper
- **Qualités de la photographie** :
 - Le visage doit être centré
 - Le fond doit être clair, neutre et uni
 - La mise au point doit être nette
 - Les photos doivent être en couleur (noir et blanc non admis)
 - Les photos imprimées soi-même ne sont pas admises
- **La personne** :
 - La tête doit être découverte (pas de chapeau, foulard, bandana, chouchou, barrettes...)
 - Le port de bijoux volumineux est proscrit
 - Le visage doit être de face (les deux oreilles visibles), avec une expression neutre, bouche fermée, les yeux normalement ouverts, clairement visibles, fixant l'objectif
 - Le visage doit être dégagé, sans mèche dans les yeux
 - Les lunettes doivent être retirées

Demande de carte nationale d'identité

PERSONNE MINEURE



⚠ Veuillez contacter le service Accueil pour connaître les horaires de rendez-vous

Comment effectuer votre demande ?

- 1- Je réunis l'ensemble des documents nécessaires, tels que précisés en pages 2 et 3. L'administration préfectorale se réserve le droit de solliciter des documents supplémentaires lors de l'instruction du dossier.
- 2- Je contacte la Mairie **pour prendre rendez-vous**.
- 3- Le jour du rendez-vous, l'enfant se présente à l'Hôtel de Ville, accompagné d'un parent détenteur de l'autorité parentale :
 - muni du dossier complet
 - le cas échéant le parent complète **intégralement** le formulaire remis sur place, à l'encre noire, en lettres majuscules d'imprimerie, sans rature, ni erreur, ou remet le formulaire pré rempli informatiquement et signé à l'encre noire.
- 4- Le parent est averti par SMS de la réception de la carte d'identité de son enfant en Mairie.
- 5- Le parent se rend en Mairie pour retirer la carte d'identité du mineur, muni de l'ancienne carte (le cas échéant) afin d'en faire l'échange.

La carte nationale d'identité sera tenue à votre disposition pendant un délai de 3 mois. Passé ce délai, elle sera transmise à la Préfecture pour destruction. Le coût du renouvellement de la carte détruite sera alors à la charge du demandeur (25 €).

Première demande de carte nationale d'identité

Documents à fournir par le demandeur :

- ⇒ Formulaire de demande CERFA n°12101*02, à pré remplir sur internet et imprimer, ou remis et rempli en mairie ; il doit être daté et signé par le parent présent au moment du dépôt.
Informations obligatoires : les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur.
- ⇒ Acte de naissance avec **filiation complète**, émis depuis moins de 3 mois
- ⇒ 2 photos d'identité de moins de 6 mois (voir précisions au dos)
- ⇒ **Original + photocopie** d'un justificatif de domicile **de moins de 3 mois, au nom du parent, détenteur de l'autorité parentale et présent au moment du dépôt du dossier** : Avis d'imposition ou de non-imposition, ou quittance de loyer d'une agence ou OPH, ou facture d'électricité ou gaz, ou facture de téléphone fixe ou portable ; si échéancier, émis depuis moins de 3 mois
- ⇒ **Original** de la carte d'identité ou du passeport du parent présent au moment du dépôt du dossier
- ⇒ **Original + copie** du livret de famille

En cas d'hébergement du parent et de l'enfant chez une tierce personne, fournir les documents ci-dessous :

- ⇒ **Original + photocopie** du justificatif de domicile de la personne qui héberge (idem liste ci-dessus)
- ⇒ Copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge
- ⇒ Une attestation sur l'honneur d'hébergement du parent et de l'enfant, établie, datée et signée par la personne qui héberge
- ⇒ Un courrier récent reçu au nom du parent de l'enfant demandeur à l'adresse de l'hébergeant

Preuve de la nationalité française :

- ⇒ Acte de naissance mentionnant l'acquisition de la nationalité française, **SINON** déclaration d'acquisition de la nationalité française
- ⇒ **OU** ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française
- ⇒ **OU** certificat de nationalité française (CNF)

Dans tous les cas de demande de CNI pour un mineur

Fournir **en plus** selon le cas

En cas de garde alternée

- ⇒ **Original + copie intégrale** du jugement prononçant la garde alternée (si divorce le jugement intégral)
- ⇒ Autorisation du second parent pour la création de la carte nationale d'identité
- ⇒ Copie de la pièce d'identité du second parent
- ⇒ **Original + copie** du justificatif de domicile du second parent (idem liste ci-dessus)

En cas d'utilisation du nom de l'autre parent en nom d'usage :

Autorisation écrite du parent concerné + copie la pièce d'identité du parent concerné

Renouvellement de carte nationale d'identité

Carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans

Documents à fournir par le demandeur

- ⇒ Formulaire de demande CERFA n°12101*02, à pré remplir sur internet et imprimer, ou remis et rempli en mairie ; il doit être daté et signé par le parent présent au moment du dépôt.
Informations obligatoires : les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur.
- ⇒ Carte nationale d'identité à renouveler
- ⇒ 2 photos d'identité de moins de 6 mois (voir précisions au dos)
- ⇒ **Original + photocopie** d'un justificatif de domicile **de moins de 3 mois, au nom du parent, détenteur de l'autorité parentale et présent au moment du dépôt du dossier** : Avis d'imposition ou de non-imposition, ou quittance de loyer d'une agence ou OPH, ou facture d'électricité ou gaz, ou facture de téléphone fixe ou portable ; si échéancier, émis depuis moins de 3 mois
- ⇒ **Original** de la carte d'identité ou du passeport du parent présent au moment du dépôt du dossier
- ⇒ **Original + copie** du livret de famille

En cas d'hébergement du parent et de l'enfant chez une tierce personne, fournir les documents ci-dessous :

- ⇒ **Original + photocopie** du justificatif de domicile de la personne qui héberge (idem liste ci-dessus)
- ⇒ Copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge
- ⇒ Une attestation sur l'honneur d'hébergement du parent et de l'enfant, établie, datée et signée par la personne qui héberge

Renouvellement de carte d'identité en cours de validité

Changement d'état civil ou changement d'adresse

Les documents à fournir sont les mêmes que ceux pour le renouvellement d'une carte périmée, auxquels seront joints les documents permettant de justifier des modifications à effectuer.

Renouvellement pour perte ou vol

Les documents à fournir sont les mêmes que ceux pour une première demande (voir page de gauche), auxquels seront joints :

- **Original** de la déclaration de perte ou de vol
- **25€** en timbres fiscaux : à acheter dans un bureau de tabac ou au centre des impôts